SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Structure de coopération intercommunautaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Adresse : Pays du Perche Sarthois,
24 avenue de Verdun, BP 90100,
72 404 La Ferté-Bernard
Téléphone : 02.43.60.72.77 – Fax : 02.43.71.42.38
Mail : perche-sarthois@orange.fr
Site web : http://www.perche-sarthois.fr

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Table des matières

Introduction

1 / Bilan des Actions 2020

1.1 Direction générale
1.2 Le Pays d'art et d'histoire
1.3 Le tourisme
1.4 Les procédures contractuelles
1.5 SCoT et PCAET du Perche Sarthois
1.6 Alimentation durable

2 / Élections et installation 2020

3 / Administration générale du Pays

3.1 Les adhérents
3.2 Les missions statutaires
3.3 Les élus
3.4 Les agents
3.5 Le Conseil de Développement
3.6 Le budget

Le territoire (au 1er janvier 2020)

Le Pays du Perche Sarthois est un syndicat mixte dit ouvert. Il est composé de :

- 4 Communautés de communes adhérentes (avec par ordre alphabétique la CC du du Gesnois Bilurien, la CC du Maine Saosnois, la CC du Pays de l'Huisne Sarthoise et la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille) + le Conseil départemental de la Sarthe,
- 85 communes,
- 83 601 habitants, (recensement population municipale INSEE 2017)
- 1 458 km²,
- 57,3 hab./km²



Bilan des actions

1.1 Direction générale

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise a touché l'ensemble des activités inhérentes à la structure, notamment sur des services forts en relation avec l'extérieur tels que le service d'accueil des groupes, le service éducatif ou encore les activités liées au tourisme.

Lors du premier confinement, à partir de mars 2020 tous les agents ont été placés en télétravail. Pour favoriser leur retour dans les meilleures conditions, un protocole sanitaire a été mis en place durant cette période (affichage dans les locaux, organisation du (télé)travail, mesures sanitaires et gestes barrières, etc.).

Cette période a imposé de facto, une nouvelle organisation, notamment dans le suivi du travail des agents à distance, mais aussi pour des mouvements de personnel. En effet, l'année 2020 a été marquée par le départ de deux agents : Pierrick BARREAU, en charge de l'Inventaire du patrimoine parti à la fin du mois de septembre 2020 et de Marion COUSIN pour le secrétariat et la comptabilité, partie durant le mois de mai 2020.

À la suite du départ de la secrétaire comptable, ce poste de 28h semaine a été transformé en deux temps non complets de 14h chacun dissociant la comptabilité du secrétariat. Ainsi, deux agents ont été accueillis :

- M. Joris DUMAZY, adjoint administratif de catégorie C, en charge de la comptabilité et des ressources humaines (gestion des paies) est arrivé en mai 2020,
- Mme Aurélia PARISOT, adjointe administrative de catégorie C, en charge du secrétariat et de l'accueil est arrivée en octobre 2020.

Cette année 2020 a été l'occasion d'accueillir deux stagiaires :
- Adeline THEVENIN pour la mission alimentation durable,
- Sybil DAVY pour le Pays d'art et d'histoire.

Sur l'administration générale du Pays du Perche Sarthois, l'année 2020 a permis de faire profiter aux agents d'une formation Prévention et Services Civiques de niveau 1 (PSC1) organisée par la Croix -Rouge. Chaque agent a obtenu son diplôme. Cette année fut également le moment de lancer l'étude sur la réalisation du Document Unique d'Évaluation des risques professionnels en collaboration avec le Centre de Gestion de la Sarthe (CG 72).

1.2 Le Pays d'art et d'histoire

Actions de sensibilisation des populations locales

En 2020, différentes animations du patrimoine ont été proposées de mars à décembre. Pour le public individuel, 63 animations ont été programmées en dehors des Journées européennes du patrimoine. Outre les animations récurrentes que sont les Pauses-découvertes, les visites de centres historiques, un programme d'animation de l'exposition permanente du CIAP a été programmé. Il s'agit pour l'essentiel de visites-guidées (46) et de conférences (4) mais également de découvertes sportives et culturelles sous la forme de randonnées commentées à pied ou en kayak sur l'Huisne (6). En outre, 7 ateliers techniques étaient proposés pour permettre la découverte de thématiques patrimoniales liées au livre ancien ou à l'architecture combinées à un atelier d'initiation technique animé par un professionnel ou un guide-conférencier.

Malheureusement, la situation sanitaire a obligé à annuler 25 animations, toutes celles du printemps jusqu'au 1er juin ainsi que la conférence prévue en décembre, une pause-découverte sur deux à l'église Notre-Dame-des-Marais en juillet et août ainsi que certains ateliers techniques pour lesquels il n'était pas possible d'assurer le respect des gestes barrières et la distanciation physique. En outre, les animations ont été systématiquement adaptées afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur en mettant en place des dispositifs spécifiques : mise à disposition de matériel, personnel supplémentaire d'encadrement et dédoublement des groupes, modification du mode de réservation et d'enregistrement des personnes présentes. Enfin au cœur de la saison touristique, 4 nouvelles visites ont été proposées pour compenser les animations annulées.
Ainsi malgré la crise sanitaire, 35 animations ont pu être réalisées sur les 63 programmées, elles ont enregistré 435 participants soit environ 12 participants par animation.

Manifestations nationales

À la suite de l'annulation des Rendez-vous aux Jardins, la seule manifestation nationale que nous avons pu coordonner à l'échelle du Perche Sarthois est les « Journées européennes du patrimoine » dont la 37ème édition, les 19 et 20 septembre 2020, était placée sous le thème « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! ».



Sur le territoire du Perche Sarthois, plus de 100 sites ont été ouverts à la visite. Le Pays d'art et d'histoire a programmé 10 animations dont 3 ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire. Néanmoins 7 animations ont pu être menées à bien dont les actions en lien avec la thématique annuelle programmées à Tuffé-Val-de-la-Chéronne dans le cadre du CIAP, de l'église et de l'ancienne abbaye Notre-Dame.

Toutes les animations, adaptées à la situation sanitaire, ont fait l'objet d'une bonne participation du public avec une fréquentation moyenne de 66 participants par évènement.

Bilan des actions

Inventaire du patrimoine

En 2020, le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat avec la Région des Pays de La Loire s'est poursuivi par l'Inventaire des communes de Tuffé-Val-de-la-Chéronne, Semur-en-Vallon, Coudrecieux et Bessé-sur-Braye soit au total 9 bourgs inventoriés sur les 12 prévus d'ici 2022.

Ces communes ont fait l'objet de dossiers consignés dans la base de données GERTRUDE, ils seront consultables à termes sur le site patrimoine@paysdelaloire.fr

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée. À cette image, pour chaque commune, l'édition d'un parcours-découverte et des restitutions aux habitants sont prévues.

Parallèlement, la dotation du fond documentaire a permis de compléter les ressources à disposition du personnel et des personnes extérieures.

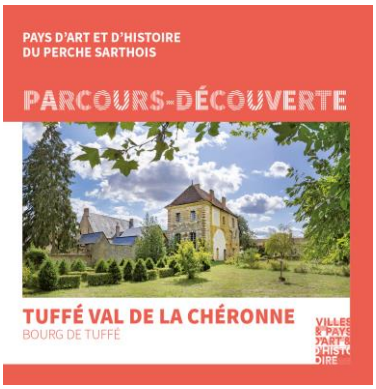

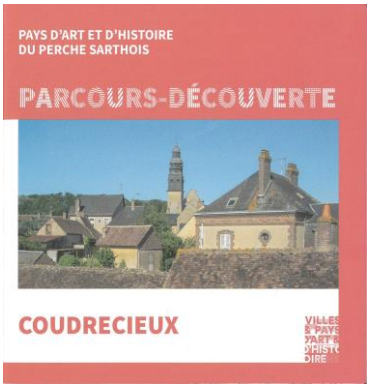

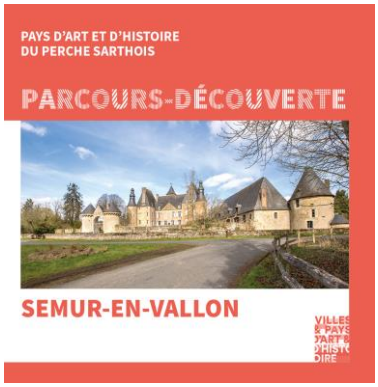

Service éducatif

Les animations du service éducatif sont réalisées de la conception à la réalisation par la chargée de mission actions éducatives, secondée lors des animations par les guides-conférencières qui prennent en charge une partie de la classe. Tout le matériel est transportable de façon à intervenir sur les 75 communes du Pays d'art et d'histoire.

Le bilan 2019-2020 en quelques chiffres :

Animations	Prévues	Réalisées
Nombre de demi-journées d'animations	81	51
Nombre de projets	42	23

Au total, en 2019-2020 le service éducatif a accueilli et sensibilisé à l'art et au patrimoine : **1 223 élèves.**

Le MuMo en Perche Sarthois (Musée Mobile)

Le Musée Mobile a été accueilli durant deux semaines dans le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois. Il est resté une semaine dans chacune des deux communes accueillantes : Lavaré et Saint-Calais en janvier 2020.
Le passage du MuMo a été l'occasion de proposer aux scolaires du territoire une demi-journée complète d'activités autour de l'exposition d'art contemporain « Visage, paysage », réalisée par le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire. Cette tournée en Pays de la Loire est le fruit d'un partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles et la Région des Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, le Pays du Perche Sarthois et les communes accueillantes. Chaque classe concernée a pu réaliser 4 activités avec des médiateurs. Toutes les activités ont été pensées pour créer du lien avec l'exposition, pour alterner entre théorie et pratique, et pour s'adapter à l'âge des enfants.

Activités avec les médiateurs du MuMo :

- **Visite de l'exposition « Visage, paysage » dans le MuMo**
- **Atelier arts visuels (créations de paysages immersifs, de paysages sonores, de paysages en pop-up…)**

Activités les guides-conférenciers du service éducatif du Perche sarthois :

- **Découverte et observation du paysage de la commune accueillante suivie d'un atelier fusain**
- **Découverte du patrimoine architectural ou mobilier de la commune.**

Ainsi à Lavaré, 350 élèves ont réalisé un atelier. Chaque jeune artiste a contribué à la réalisation d'une œuvre finale unique : un paysage immersif au prieuré de Lavaré dans lequel les visiteurs ont pu se promener. Ils ont également appris à observer les arbres et à les dessiner avec un nouveau médium le fusain. À Saint-Calais, les élèves ont pu découvrir, selon leur âge, l'histoire du suaire de Karileph, exposé au musée ou l'histoire de l'abbaye de Saint-Calais. Chaque atelier était l'occasion de réaliser des dessins ou des objets exposés au Centre culturel de Saint-Calais et dans les commerces de la ville.



En chiffres :

1 100 enfants ont réalisé des visites dans le cadre scolaire (46 classes),

90 personnes ont été accueillies sur les 3 mercredis après-midi (EPHAD et centres de loisirs),

600 personnes ont assisté aux portes ouvertes.



Photos ci-dessus : Ateliers « paysage de Lavaré » par le service éducatif du Perche Sarthois en parallèle des ateliers par les médiateurs du MuMo (CL. Perche Sarthois)

Les nouveaux projets avec les collèges…

Mini Classe du Patrimoine « Découverte du livre ancien » : **En projet depuis de nombreuses années, nous avons pu réaliser une forme allégée de la classe patrimoine « Livre ancien » qui se déroule sur 5 jours.**
Le projet a permis de réaliser de nombreux liens entre le cours d'arts plastiques et les deux sorties réalisées. Sur 2 journées thématisées, les élèves ont pu découvrir le livre manuscrit et le livre imprimé en partenariat avec le centre culturel de Saint-Calais. L'ensemble de leur création a permis d'aboutir à la réalisation d'un livre-carnet cousu et relié par élève comprenant leurs réalisations faites lors des ateliers au cours de l'animation et lors des cours d'arts plastiques.

… Et les projets ancrés avec les collèges

Réalisation d'une classe « Découverte du livre ancien » avec une classe de 5ème du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard. L'occasion pour les deux médiathèques partenaires de renouveler leur intérêt pour ce projet qui valorise leurs fonds anciens. Malheureusement la pandémie de Covid-19 a entraîné l'annulation de trois autres classes patrimoine prévues au cours du printemps. Les projets sont reportés en 2021 où sera testée pour la première fois une classe patrimoine « taille de pierre »

De nouveaux partenariats

Le château de Montmirail : Dans le cadre du Service éducatif du Perche Sarthois et du développement de l'accueil des scolaires au château de Montmirail, nous avons réalisé une journée test avec 2 classes d'école élémentaire combinant découverte du château avec les médiateurs du site et de la Petite Cité de Caractère avec les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire avec 2 classes. Ce test réussi fait l'objet d'une présentation de l'offre combinée dans le document d'appel du château et bientôt dans la brochure du Perche Sarthois.

Le Service jeunesse de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien : La pandémie a permis de renforcer les liens entre le Service éducatif du Pays d'art et d'histoire et le Service Jeunesse de la communauté de communes du Gesnois Bilurien. Cette coopération a abouti à faire découvrir le patrimoine de proximité à 32 jeunes du territoire âgés de 11 à 15 ans sous des formes diverses : ateliers vitrail, torchis et « Escape Game » découverte de l'église de Lombron.

Action de préfiguration CLEAC : Décidée fin 2019, l'action de préfiguration au CLEAC menée en partenariat avec le Centre Culturel de la Laverie et la Compagnie Jamais 2 sans 3-Théâtre Epidaure et en lien avec l'artiste en résidence Alma Charry aurait dû débuter en janvier 2020 pour s'achever en juillet 2020. Elle a été finalement reportée à l'année scolaire 2020-2021.

Communication – signalétique routière

Le projet de signalétique routière du Pays d'art et d'histoire entrepris en 2019, en lien avec la Direction départementale des territoires et les communes s'est achevé en mars 2020. Ainsi, **20 panneaux** ont été posés aux principales entrées du Pays d'art et d'histoire.

Implantation des panneaux d'entrée dans le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois
01.06. 2019

20 panneaux à implanter dont 2 en agglomération
et 1 sur route communale
+ commande de 2 panneaux supplémentaires en réserve





1. sur D.2
2. sur D.36
3. sur D.323
5. sur D.7
6. sur D.302
7. sur D.36
8. sur D.357
10. sur D.3032.
12. sur D.13
13. sur D.33
14. sur D.357
15. sur D.323
17. sur D.301
20.sur D.19
21. sur D.153
22. sur VC 3 (carrefour Baillou / Souday avant ponts de la Braye)
23. sur D.135
26. sur D.52
27. sur D.1 (dir La Ferté-Bernard)
28. sur D.1 (dir Lamnay)

En outre, une demande est en cours pour signaler le Pays d'art et d'histoire sur l'autoroute A11 à la hauteur de Théligny et de Fatines.



Exposition CIAP à l'ancienne gare de Tuffé Val de la Chéronne

Compte-tenu de la situation sanitaire, l'exposition « Paysage en R'évolution » à l'ancienne gare de Tuffé n'a pu être rouverte qu'à partir du mois de juin 2020 dans une configuration modifiée (suppression des outils numériques et de la documentation). Par conséquent aucune évaluation de la fréquentation n'a pu être faite cette saison. Néanmoins, 3 animations sur les 6 prévues ont pu avoir lieu, elles ont accueilli 42 personnes.

Nouvelle exposition

Pour renouveler l'intérêt du public, nous avons réalisé un complément à l'exposition présentée à l'intérieur de la gare en créant une exposition sous la halle aux marchandises de la gare.

Cette exposition, intitulée « Tuffé, une minute d'arrêt. Histoire d'une gare de l'ancienne ligne de Mamers à Saint-Calais », a pour but de renforcer l'attractivité du site en présentant cette exposition sur le bardage de la halle, de manière qu'elle soit bien visible depuis le passage de la gare.

En outre, la thématique choisie a pour but de faire du lien entre la thématique de l'exposition initiale du CIAP portant sur l'évolution du paysage, le site de l'ancienne gare de Tuffé et les enjeux actuels du transport et des déplacements. Elle se présente sous la forme de 9 panneaux aux formats adaptés à la halle.

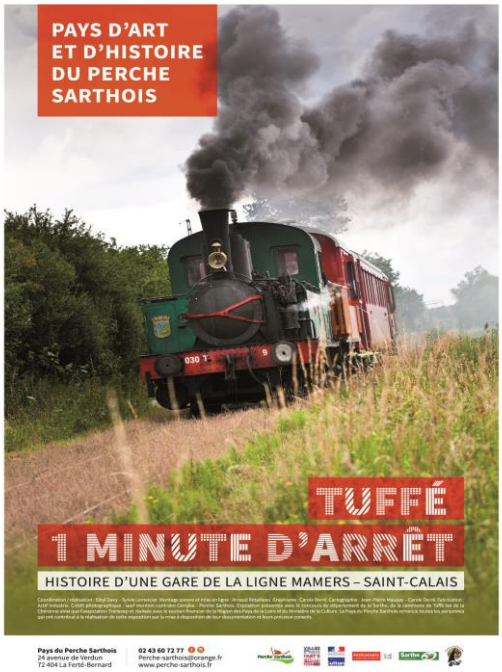

Commercialisation – Service réceptif

Bilan chiffré de l'année 2020

La fréquentation fut **très fortement impactée par la pandémie du Covid-19**
En 2020, 7 groupes (soit 207 personnes) ont visité le territoire, contre 129 (soit 5 374 personnes) en 2019.

Cette fréquentation en forte baisse s'explique par :
– les deux confinements et les limitations des circulations (couvre-feu) à l'échelle régionale et nationale ;
– un public majoritairement composé de personnes âgées, considérées comme hautement à risque et vulnérable face à la pandémie ;

La provenance des groupes était la suivante : **Île-de-France : 3 ; Normandie : 2 ; Centre-Val-de-Loire : 1 ; Pays-de-la-Loire : 1.**

De fait, le chiffre d'affaires fut fortement réduit avec 4.079,16 € de recettes.

Bilan des actions

Cet épisode pandémique pendant l'année 2020 semble avoir des retombées positives pour l'année 2021, car 71 groupes ayant dû annuler leur séjour en 2020 (soit 75% environ des annulations) souhaitent le reprogrammer en 2021. À la fin du mois de décembre 2020, 38 réservations étaient enregistrées (dont 4 déjà confirmées).

L'année 2020 fut l'occasion de travailler sur nouvelle brochure pour les circuits Groupes 2021 : Le Perche Sarthois : Circuits touristiques en Pays d'art et d'histoire. Elle présente 7 circuits-découverte dont :

– 1 nouveau circuit-découverte : « Le Perche Sarthois en toutes saisons ! »
– 1 circuit-découverte modifié : « Traditions et terroir ».
– 21 partenaires et leur(s) prestation(s) à l'attention des groupes, dont 4 restaurants.

Cette brochure a été imprimée à 9 000 exemplaires et diffusée à 8 000 associations, clubs, CCAS, etc. des régions limitrophes.



Photo ci-dessus : Visite guidée en groupe de La Ferté-Bernard, crédit photo CEMJIKA

1.3 Le tourisme

Actions de communication et de diffusion :

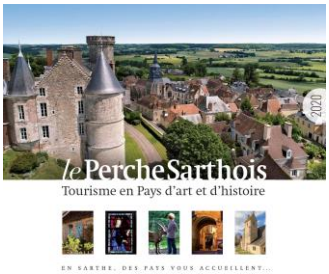

Brochure générale « Tourisme en Pays d'art et d'histoire » : Éditée à 8 500 exemplaires, ce document d'information présente l'ensemble de l'offre touristique du Pays du Perche Sarthois. Véritable document de référence pour les offices de tourisme et les professionnels du territoire, il est diffusé bien en dehors des frontières du Pays, lors d'opérations produites par le Perche Sarthois et ses partenaires (salons, actions de communications diverses, offices de tourisme et professionnels du reste de la Sarthe et des départements limitrophes.

Le calendrier « Le Perche sarthois en fête » janvier-juin : Édité à **2 500** exemplaires, Il recense l'ensemble des animations touristiques et culturelles sur le territoire.

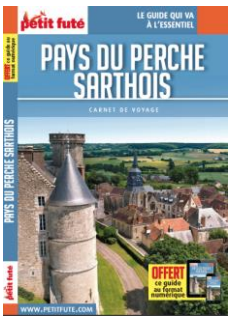

Guide Petit Futé « Pays du Perche Sarthois » : Après le Guide du Routard « Le Perche », sorti en 2018, le Perche Sarthois a souhaité affirmer son identité en sortant son propre guide : L'élaboration du Guide Petit Futé – Pays du Perche Sarthois a été initiée en 2019 avec une inauguration de lancement le 15 juillet 2020. Guide national de référence dans son domaine, il est diffusé dans le réseau de vente du Petit Futé et localement dans les offices de tourisme.



La promotion touristique lors de salons a été fortement annihilée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.



Les salons touristiques et événements locaux :

- Salon International du Tourisme à Rennes **(du 01/02 au 03/02),**
- **Foire de Rouen** (du 04/09 au 13/09),
- Actions de promotion sur les marchés : le 27/06 à La Ferté-Bernard, le 15/07 à Connerré.

Bilan des actions

Développement de l'itinérance :

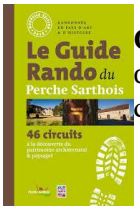

Guide Rando du Perche Sarthois : Édité à 4 000 exemplaires à sa réédition en 2018, le guide rando comptabilise 1 800 ventes à la fin de l'année 2020. Ce guide recense 46 circuits, soit 600 kilomètres d'itinéraires.



Le Perche Sarthois à vélo : Sorti en juillet 2019, il avait été édité à 4 000 exemplaires. Composé de 10 flyers correspondant aux 10 circuits recensés, ce sont 500 kilomètres d'itinéraires de proposés. À la fin de l'année 2020, ce sont 1 100 exemplaires qui ont été écoulés.

Projet Kayak : Lancement du projet le développement de la navigabilité sur l'Huisne entre Nogent-le-Rotrou et Le Mans. Première réunion de lancement du projet prévue en mars 2021.



Les outils numériques

En 2020, ce sont 37 000 internautes **(+ 10,5 % par rapport à 2019) qui ont visité le site internet du Perche Sarthois pour un total de 87 700** pages consultées **(+ 1,4 %).**

La page Facebook compte 2 890 abonnées en décembre 2020 (+ 26 % par rapport à 2019). Elle est la page d'information touristique la plus suivie de Sarthe, derrière l'office de tourisme du Mans et Sarthe Tourisme.

Le compte Instagram compte lui **1 400 abonnés**, il est également le compte de destination le plus suivi en Sarthe derrière Le Mans et le département.

La Newsletter : La lettre d'information du Perche Sarthois permet de partager aux abonnées les actions quotidiennes, les temps forts du mois et les rendez-vous à venir. La Newsletter est communiquée à environ 2 850 adresses.

Pour y souscrire, suivre le lien suivant : http://www.perche-sarthois.fr/newsletter/subscribe

Autres actions de communication :

Des **insertions presse** dans le Guide été Ouest France et Paru Vendu ou encore dans la revue spécialisée Carpe Diem pour la 4ème année : 5 000 exemplaires diffusés aux présidents de clubs seniors et une version numérique envoyée à 25 000 clubs, 80 000 adhérents, 1 500 autocaristes. **Des passages TV Vià LMTV Sarthe** sont à noter tout comme des **chroniques radio** dans les radios suivantes : France Bleu Maine, Sweet FM, RCF, Radio Alpes Mancelles

1.4 Les procédures contractuelles

Avec l'Europe, le programme européen Leader

Dans le cadre de la politique agricole commune, le second pilier (Fond Européen Agricole pour le Développement Régional – FEADER), bien que majoritairement dédié aux agriculteurs comprend un volet centré sur le développement local. Le programme **LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) en est** l'outil réservé. Il est destiné à financer des projets pilotes ou innovants des zones rurales, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par des **GAL** (Groupes d'Action Locale), agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional.

Le GAL du Perche Sarthois bénéficie d'une **enveloppe de 2 355 000 €** pour la mise en œuvre de son programme d'actions Leader 2014-2020.

Au 31 décembre 2020, la maquette du programme est la suivante :

N°	Intitulé de l'action	Leader
1	Soutien à l'action touristique et patrimoniale du Pays du Perche Sarthois	130 000 €
2	Amélioration de l'offre en équipements et aménagements touristiques	350 000 €
3	Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine	240 000 €
4	Soutien au développement des circuits courts alimentaires	40 000 €
5	Démarches innovantes liées à la gestion de proximité des déchets organiques	0 €
6	Développement d'une économie de proximité et résidentielle	380 000 €
7	Amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse	450 000 €
8	Généralisation de l'accès pour tous à la santé et lutte contre la désertification médicale	130 000 €
9	Mise en œuvre d'une politique environnementale et énergie climat à l'échelle du Pays	0 €
10	Réhabilitation énergétique du patrimoine communal	200 000 €
11	Préservation de la qualité environnementale et paysagère	70 000 €
12	Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes	95 000 €
13	Coopération inter territoriale ou transnationale	10 000 €
14	Animation et fonctionnement du programme	260 000 €
	TOTAL	**2 355 000 €**

Bilan des actions

En 2020, le comité de programmation Leader ne s'est réuni qu'une seule fois : le 17 février.
D'autres réunions étaient prévues, mais en raison des élections municipales initialement prévues en mars et reportées à fin juin, pour cause de crise sanitaire, puis du fait que le Président Philippe Galland ne se représentait pas et perdait donc son mandat de conseiller municipal, la région avait formellement déconseillé de réunir le comité de programmation dans la période de l'entre-deux-tours des municipales.

De ce fait, la désignation des élus pour siéger dans les communautés de communes puis dans les syndicats a été relativement longue (période estivale doublée de la recrudescence de la crise sanitaire). Les élus n'ont finalement été désignés qu'en septembre pour le Pays et il a ensuite fallu attendre les inscriptions des nouveaux élus aux différentes commissions et organes décisionnels de la structure, notamment du comité de programmation Leader. En raison du nombre important de nouveaux élus désignés, et du fait qu'un nouveau président avait été élu, la décision a été prise de planifier un comité de programmation début 2021.

Sept dossiers ont donc été instruits par les services de la région et présentés lors du comité de programmation. Un certain nombre d'autres dossiers ont également été instruits mais en l'absence de séance du comité ils ont été mis en réserve pour l'année 2021.

Ils représentent un montant de subventions de 139 337 € officiellement programmés (5,91 % de l'enveloppe).
Depuis le début du programme, 37 dossiers ont donc été instruits par la Région, pour un montant de subventions attribuées de 451 839,00 €, soit 19,3 % de l'enveloppe Leader.

Au cours de l'année, 31 dossiers ont été payés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), concernant 2 dossiers du Syndicat de la fiche-action n°1, 2 dossiers de la fiche-action n°3, 24 dossiers d'entreprises de la fiche-action n°6, 2 dossiers de la fiche-action n°7 et 1 dossier du Perche Sarthois de la fiche-action n°14. Au total, ils représentent la somme de 245 486 €, soit 10,42 % de l'enveloppe.

Depuis le début du programme, 500 189 € ont été payés, représentant 21,23 % de l'enveloppe du Pays du Perche Sarthois.

UNION EUROPÉENNE
Région PAYS de la LOIRE
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

1.5 SCoT-PCAET du Perche Sarthois

L'année 2020 a été une année blanche de presque toute réunion pour l'élaboration du SCoT et du PCAET du Perche Sarthois. De plus, l'absence de tout élu référent pour cette mission a été une contrainte supplémentaire, car il a fallu attendre des élections sans cesse reportées.

Pour l'élaboration du SCoT du Perche Sarthois, cette année fut l'occasion de mener des dossiers de fond, comme la finalisation du diagnostic territorial du SCoT pour envisager une restitution dès le début de l'année 2021. Ce diagnostic supposait la récupération de bons nombres de données, mais également leur traitement et analyse.

Par ailleurs, une convention a été engagée avec l'université du Maine, et plus particulièrement le laboratoire Espace et Sociétés (ESO - Le Mans) pour travailler sur la mesure de la consommation foncière du SCoT du Perche Sarthois. Pour rappel, aux termes de l'article L.122-1-2 du Code de l'urbanisme (recodifié à l'article L.141-3 du même code), le SCoT doit présenter un bilan de la consommation foncière entre 2010 et 2020. À l'intérieur de ce périmètre, et dans la perspective de travailler sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) mais aussi sur la stratégie territoriale du document, et dans le cadre des obligations de suivi de la consommation foncière après approbation du SCoT, il a été question de travailler sur une définition homogène des enveloppes urbaines des communes composant l'ensemble du SCoT du Perche Sarthois ainsi que d'évaluer le potentiel de remobilisation du foncier existant (dents creuses, logements vacants, BIMBY). Ce travail a donné lieu à des sorties terrains illustrant les potentialités du territoire.

De plus, un dossier de demande de subventions pour le Fond Régional d'Études Stratégiques (FRES) auprès du Conseil régional des Pays de la Loire était lancé depuis 2018 et l'année 2020 fut l'occasion de le solder. À cet effet, de nombreuses demandes d'études ont pu être identifiées, comme un diagnostic agricole, la construction d'un observatoire du paysage, ou encore l'étude sur la qualité énergétique des bâtiments publics.

L'année 2020 fut aussi le moment de se former et se spécialiser dans quelques actualités juridiques importantes pour la mise en œuvre de ce document de planification. En effet, la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) ou encore la modernisation des SCoT et la refonte de la hiérarchie des normes sont venus bouleverser le paysage institutionnel et les compétences. Pour accompagner au mieux les élus, de nombreuses formations ont été suivies en ligne pour être au fait de tous ces changements juridiques. Idem concernant le vaste sujet du zéro artificialisation nette (ZAN) qui a fait débat autant sur la scène nationale (en termes de définition etc.) que sur la scène régionale lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dont le suivi est un des fils conducteurs de la mission « SCoT ». Ce suivi est également valable et permanent sur les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux pour chacune des deux communautés de communes engagées dans le SCoT du Perche Sarthois**,** mais aussi pour tous les SCoT voisins.
À la fin de l'année 2020, un nouveau travail a été engagé avec l'Université du Maine, avec les Licence 3 de géographie pour travailler sur le recensement de la vacance commerciale dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, le Pays du Perche Sarthois s'est lancé dans l'étude de l'OCS GE (Occupation du Sol à grande échelle) orchestré par la DDT 72.

1.6 Alimentation durable

Le nombre de communes engagées dans la démarche Mon Restau Responsable (MMR) n'a pas évolué durant l'année 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
Ainsi, en 2020, neuf communes étaient engagées dans ce dispositif (Vibraye, Cormes, Melleray, Gréez-sur-Roc, Saint-Calais, Saint-Maixent), et trois communes étaient allées au bout de la démarche, à savoir : Connerré, Saint-Mars-la-Brière, Soulitré.

L'année 2020 a été l'occasion d'effectuer une large communication autour de la mission qui a pris la forme de :

- Annuaire des producteurs locaux : annuaire initialement constitué de 130 producteurs, qui, mis à jour, en comporte dorénavant 240. Cet annuaire dispose de nouvelles informations : vente directe, marché, collaboration avec les commerçants, la restauration collective, etc.

- Document d'aide règlementaire (« Restau'co questions/réponses ») : document téléchargeable sur le site internet du Pays du Perche Sarthois qui recense les questions réglementaires souvent posées par la restauration collective et leurs réponses avec les textes réglementaires qui s'appliquent. Cet outil a été élaboré avec l'aide de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

- Flyer de présentation de la démarche Mon Restau Responsable à destination des parents d'élèves : téléchargeable en ligne sur le site du Pays du Perche Sarthois. Élaboré à la suite d'une demande des collectivités qui souhaitaient communiquer auprès des parents d'élèves

- Outils de communication Mon Restau Responsable à personnaliser : téléchargeables sur le site internet du Perche Sarthois. Outils créés pour faciliter la communication des communes engagées dans MRR et pour garantir une uniformisation de la communication sur le territoire

- Boîte pour réaliser une semaine de pesée du gaspillage alimentaire : boîte prêtée sur demande qui contient des sceaux à l'effigie de la mission et qui permet d'effectuer la pesée du gaspillage alimentaire par catégorie de déchets, s'accompagne d'une balance, d'un fichier de calcul automatique des résultats et d'outils de communication à personnaliser pour communiquer sur la mise en place d'une telle action (téléchargeables en ligne)

- Création de la newsletter alimentation durable pour informer des actualités nationales et démarches locales.

ALIMENTATION DURABLE
AU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Élections et installation 2020

En raison du retard lié à la pandémie de COVID-19, les élections municipales ont été retardées, ce qui a de facto retardées les élections au sein du Pays du Perche Sarthois.

Pour rappel, en application de l'article L.5721-2 du CGCT, le syndicat mixte est administré par un comité syndical de 106 représentants, élus, parmi :
- les conseillers départementaux,
- et les conseillers communautaires, ou à défaut, les conseillers municipaux des communautés de communes concernées, par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit :

Collectivités membres	*Nb de représentants*	*Nb de voix*
Collège des Communautés de communes	*98*	*98*
Le Gesnois Bilurien	*27*	*27*
Maine Saosnois	*11*	*11*
Vallées de la Braye et de l'Anille	*22*	*22*
Pays de l'Huisne Sarthoise	*38*	*38*
Collège du Conseil départemental	*8*	*16*
Total	*106*	*114*

Lors du comité syndical du 21 septembre 2020 à Dollon, il appartenait alors au président sortant de convoquer les nouveaux conseillers communautaires à la première réunion d'installation du conseil communautaire, de faire l'appel des délégués nouvellement élus et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Monsieur Philippe GALLAND, Président sortant, a installé les délégués au Perche Sarthois.

En application de l'article L. 5211-9 – dernier alinéa du CGCT, le doyen d'âge, M. Louis POTTIER a présidé la séance d'installation de l'organe délibérant jusqu'à l'élection du nouveau président.

Conformément à l'article 7 des statuts du Pays du Perche Sarthois, le Président est élu par le Comité syndical parmi les membres de cette assemblée. Celui-ci ne peut être déclaré élu qu'à la condition que la majorité absolue des membres du comité syndical soit présente ou, à défaut, représentée. Le Président est élu par les membres du Comité syndical au scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour.

Deux candidats ont manifesté leur souhait de se présenter : Mme Jocelyne EXTRA, conseillère municipale à Dollon et M. Pierre CRUCHET, conseiller municipal à Saint-Maixent.

M. Pierre CRUCHET fut élu Président du Pays du Perche Sarthois.

Élections et installation 2020





Au comité syndical suivant, du 26 octobre 2020 à Thorigné-sur-Dué il a été procédé, notamment, au vote du règlement intérieur, à la constitution du bureau, des commissions et de l'élection des Vice-Président délégués. En effet, le Président a proposé, que pour une meilleure gestion des dossiers, trois membres du Bureau soit référents dans les domaines de l'Environnement et du Cadre de vie, des Contractualisations et du SCoT – PCAET en tant que vice-présidents délégués.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les délibérations suivantes ont été prises : élection du Président et des membres du Bureau, création des commissions, délégations d'attributions au Président, délégations de fonctions et de signature du Président.

Dans ces conditions, le Président a proposé la composition suivante du Bureau : 1 Président ; **8 Vice-présidents (1 Vice-président par adhérent et 3 Vice-présidents délégués)** ; 5 membres (**1 par adhérent).**

Les Vice-présidents et autres membres du bureau sont élus au scrutin de liste par collège.
Les résultats sont les suivants :

Collège des Vice-présidents				
Prénom NOM	Nb de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Nb de voix
Dominique LE MENER	86	0	2	84
Géraldine VOGEL	86	0	3	83
Didier REVEAU	86	0	3	83
Michel LEROY	86	0	0	86
Anthony TRIFAUT	86	0	0	86
Willy PAUVERT, délégué aux contractualisations	86	0	1	85
Gilles de GALARD, délégué à l'environnement et du cadre de vie	86	0	1	85
Yvan BOSNYAK, délégué au SCOT et au PCAET	86	0	2	84
Collège des membres du Bureau				
Prénom NOM	Nb de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Nb de voix
Jean-Marie BOUCHÉ	86	0	0	86
Michel COUDER	86	0	1	85
Christophe LEDIEU	86	0	0	86
Michèle LEGESNE	86	0	1	85
Mme Françoise LELONG est entrée pour le Conseil départemental de la Sarthe par vote en date du 22 février 2021.				

Le Président a ensuite proposé la création des trois commissions suivantes :
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Environnement et Cadre de vie
- Prospective et Contractualisations

D'autres commissions pourront être créées tout au long de la mandature par simple délibération en fonction des besoins et des dossiers soumis à l'étude du Perche Sarthois

3.1 Les adhérents

Le Perche Sarthois est composé des collectivités suivantes :

- **Communauté de communes Le Gesnois Bilurien** : **30 869 habitants / 23 communes,**
- **Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise** : **28 689 habitants / 33 communes**
- **Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille : 15 521 habitants / 19 communes,**
- **Communauté de communes Maine Saosnois,** (en représentation substitution pour les communes de l'ex Maine 301) : **8 522 habitants / 10 communes.**

Le Pays du Perche Sarthois étant un syndicat mixte dit « ouvert »,
le Conseil départemental de la Sarthe est un membre à part entière du Pays.

3.2 Les missions statutaires

Structure de **coopération intercommunautaire**, le Pays du Perche Sarthois a pour vocation de **fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire.**

Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Outil d'ingénierie, il exerce à la fois des activités d'étude, d'animation, de coordination et de gestion de procédures.

Il a pour objet toute réalisation concourant au développement du territoire et en particulier :
– Tout ce qui contribue au développement et à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire et du pôle touristique,
– L'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d'intérêt collectif,
– La conclusion avec l'Union européenne, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement durable.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention, la cohérence et la coordination des actions d'aménagement et de développement durable du territoire en liaison avec les Communautés de communes.

Pour accomplir ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement.

En outre, en 2018, le Perche Sarthois s'est transformé en syndicat mixte à la carte. Les Communautés de communes membres peuvent ainsi décider de lui transférer les compétences suivantes :

– Schéma de Cohérence Territoriale
– Plan Climat Air Énergie Territorial

C'est le cas des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille pour la réalisation du SCoT et du PCAET du Perche Sarthois.

3.3 Les élus

Le Perche Sarthois est un **syndicat mixte ouvert**, administré par un **comité syndical de 106 représentants**, élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit :

Le Bureau est composé de 14 membres, dont la composition est la suivante :

Le Président du Conseil de Développement, est invité aux réunions du Bureau.

3.4 Les agents

L'équipe en 2020, compte neuf agents permanents :

- **Pierrick Barreau**, chargé de mission Inventaire du patrimoine
- **Vanessa Chollet**, directrice du Pays du Perche Sarthois,
- **Marion Cousin,** secrétaire comptable remplacée durant mai 2020 par **Joris Dumazy**, comptable et en octobre 2020 par **Aurélia Parisot**, secrétaire
- **Hélène Dufossé**, chargée de mission Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Énergie Territorial
- **Lauréanne Gasnier**, chargée de mission Service éducatif
- **Sylvie Lemercier**, animatrice de l'Architecture et du Patrimoine
- **Amélie Lorenzi**, chargée de mission Commercialisation
- **Arnaud Retailleau**, chargé de mission Tourisme
- **Pierre-Jean Salinesi**, chargé de mission Développement territorial

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire fait appel à des guides-conférenciers, sous vacations, pour renforcer l'équipe lors des actions menées (animations du service éducatif et visites guidées).

3.5 Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une organisation de la société civile. Il est constitué de représentants des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels etc. désireux d'accompagner les élus locaux dans la réalisation des projets du territoire. Instance consultative, il se veut être force de propositions sur les sujets pour lesquels il est saisi par les élus ou les auto-saisines qu'il souhaite mener à sa propre initiative.

L'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule ce qui suit :

« I.- Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II.- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le Conseil de développement par son action contribue :

- Au renforcement des liens entre la société civile et les politiques,
- À l'animation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux du territoire,
- À la production de connaissances immatérielles et à la production d'outils d'aides à la décision,
- À la consolidation, voire à la création de réseaux d'acteurs locaux,
- À la promotion d'un développement durable et solidaire.

Le Conseil de développement du Perche Sarthois a été créé en janvier 2002. Le nouveau Conseil de Développement du Perche Sarthois, mutualisé pour les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, a été renouvelé le 21 mars 2018.

L'instance est composée de 27 membres, représentant 4 collèges :

– Acteurs économiques,
– Acteurs artistiques, éducatifs et culturels,
– Acteurs associatifs,
– Acteurs du secteur sanitaire et social.

Le Président du Conseil de Développement est Christian Pottier ; le Vice-président est Jean-Pierre Auger.

Au-delà des réunions internes à l'instance, les membres participent aux réunions des commissions du Pays. Des membres suivent également les réunions des Conseils communautaires.

3.6 Le budget

A / Budget principal

Le résultat de 2020 en opérations réelles est le suivant :

Section de fonctionnement	
Dépenses	505 727,08 €
Recettes	422 139,36 €
Résultat relatifs	- 83 587,72 €
Avec l'excédent reporté, résultat 2020	**+ 214 800,04 €**
Section d'investissement	
Dépenses	62 101,93 €
Recettes	73 423,23 €
Résultat relatifs	+ 11 321,30 €
Avec l'excédent reporté, résultat 2020	**+ 53 913,88 €**

B / Budget annexe : SCoT et PCAET

Le résultat de 2020 en opérations réelles est le suivant :

Section de fonctionnement	
Dépenses	63 893,71 €
Recettes	89 596,50 €
Résultat relatifs	+ 25 702,79 €
Avec l'excédent reporté, résultat 2020	**+ 137 243,05 €**
Section d'investissement	
Dépenses	209,52 €
Recettes	4 500 €
Résultat relatifs	4 290,48 €
Avec l'excédent reporté, résultat 2020	**+ 32,86 €**